

## Éditorial

Nous vous souhaitons à vous et à la nature une excellente année



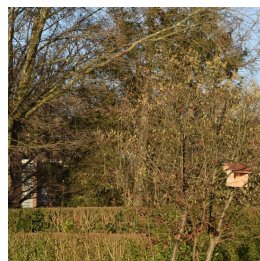
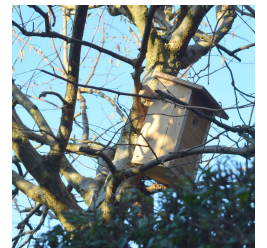
!!!!!!!!!!!!!!

## SOMMAIRE

1. Échos des nichoirs / p.1
2. Recenser les oiseaux de nos jardins / p.2
3. Conférence à Coïnte : *Les abeilles, sentinelles de l'environnement* / p.2
4. Le nouveau règlement de préservation de la nature, des arbres et des haies de la Ville de Liège / p.3
5. Les bénéfiques multiples des arbres en milieu urbain / p.4
6. Le saviez-vous ? *Le lierre* / p.5
7. Couleurs d'hiver / p.6
8. Pour sourire... / p.6

## Échos des nichoirs

Vous avez vu, les gars ?



Des nichoirs, plein de nichoirs !



Pour s'abriter cet hiver, et pour nos petits ce printemps !



## Recenser les oiseaux de nos jardins



Ces **samedi et dimanche 29 et 30 janvier**, participez au recensement des oiseaux de jardin avec Natagora !

Chaque hiver, Natagora invite les particuliers à compter les oiseaux qui visitent leur jardin. Le grand nombre de données récoltées aide ensuite leurs spécialistes à mieux comprendre les phénomènes particuliers qui touchent les espèces les plus communes. Alors, sortez vos jumelles et devinez qui vient manger au jardin !

<https://oiseaux.natagora.be/>



Alfred Hitchcock ne compte pas les moutons mais bien les oiseaux pour s'endormir...

## Conférence



La **CHiCC**  
Commission historique et culturelle de Cointe  
vous invite  
le **mercredi 16 février à 20.00**  
à la conférence de Didier Brick

**Les abeilles,  
sentinelles de l'environnement**



### Lieu :

Chapelle Saint-Maur ou crypte de la basilique de Cointe, en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de la conférence

### Modalités :

Les conférences de la CHiCC sont gratuites pour les membres ; la participation est libre pour les non-membres.

Inscription obligatoire aux conférences : [philippe.vienne.lg@gmail.com](mailto:philippe.vienne.lg@gmail.com) - [claire.pirlet@yahoo.fr](mailto:claire.pirlet@yahoo.fr)

CST obligatoire si plus de 50 participants.



# Le nouveau règlement de préservation de la nature, des arbres et des haies de la Ville de Liège

Le 28 septembre 2021, le Conseil communal de Liège a adopté, dans la foulée du Plan Canopée (voir l'article de la lettre d'information n°1), un nouveau règlement portant sur la préservation de la nature, des arbres et des haies.

En effet, en plus de la plantation de nouveaux arbres et de nouvelles haies, il importe bien entendu de préserver ce qui existe déjà. La Ville de Liège considère donc que dans le contexte actuel de réchauffement climatique, il convient de garantir aux arbres et aux haies **un régime de protection plus strict** que celui qui était en vigueur jusqu'à présent.

Dès aujourd'hui, les arbres et les haies doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable lorsque leur propriétaire souhaite les abattre, modifier leur silhouette ou porter atteinte à leur système racinaire. Par ailleurs, tout abattage d'arbre et de haies doit être, sauf exception, remplacé par des plantations compensatoires afin de pérenniser les surfaces végétales et leurs fonctions écologiques et de régulation thermique du territoire communal. Sont bien entendu exclus de ce règlement les tailles d'entretien courant d'arbres et de haies ne modifiant pas leur silhouette et ne portant pas atteinte à leur vitalité.

**Nul ne peut donc, sans autorisation préalable** écrite délivrée par le Collège communal,

1. abattre un arbre haute tige, isolé ou en massif,
2. en modifier la silhouette,
3. porter atteinte à son système racinaire,
4. abattre ou arracher une haie,
5. supprimer un espace vert.

Toutes les informations et documents utiles se trouvent sur le site de la Ville de Liège :

<https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communiaux/urbanisme/urbanisme-permis/demarches/permis-pour-labattage-darbre>

**Informez-vous** donc précisément avant de commander tout travail d'élagage. Si nécessaire, adressez-vous à la Ville de Liège pour introduire une demande.

**Assurez-vous** également auprès de votre élagueur que le travail sera fait dans les limites de ce règlement, dans le respect de l'arbre, être vivant, et pour le maintien de la biodiversité dans notre cadre de vie commun que nous apprécions tellement.

**Adressez également bien entendu votre demande à l'APPC.**



## Permis pour l'abattage d'arbre

Autorisation pour l'abattage d'un arbre (ou la réalisation de certains travaux comme la modification de la silhouette).

Sur le territoire de la Ville de Liège, les conditions d'abattage d'arbres et de réalisation de certains autres travaux arboricoles sont définies :

- par le CoDT de la Région wallonne (art. D.IV.4 et R.IV.4.)
- par un règlement communal spécifique ([règlement 2021](#))

Vous devez d'abord identifier si l'arbre en question est **remarquable**, selon les conditions du CoDT. Dans ce cas, les dispositions de ce Code s'appliquent et vous devez introduire une demande de **permis d'urbanisme**. Pour de plus amples informations :

- [ABC de l'environnement](#)
- [En pratique formulaires et documents](#)

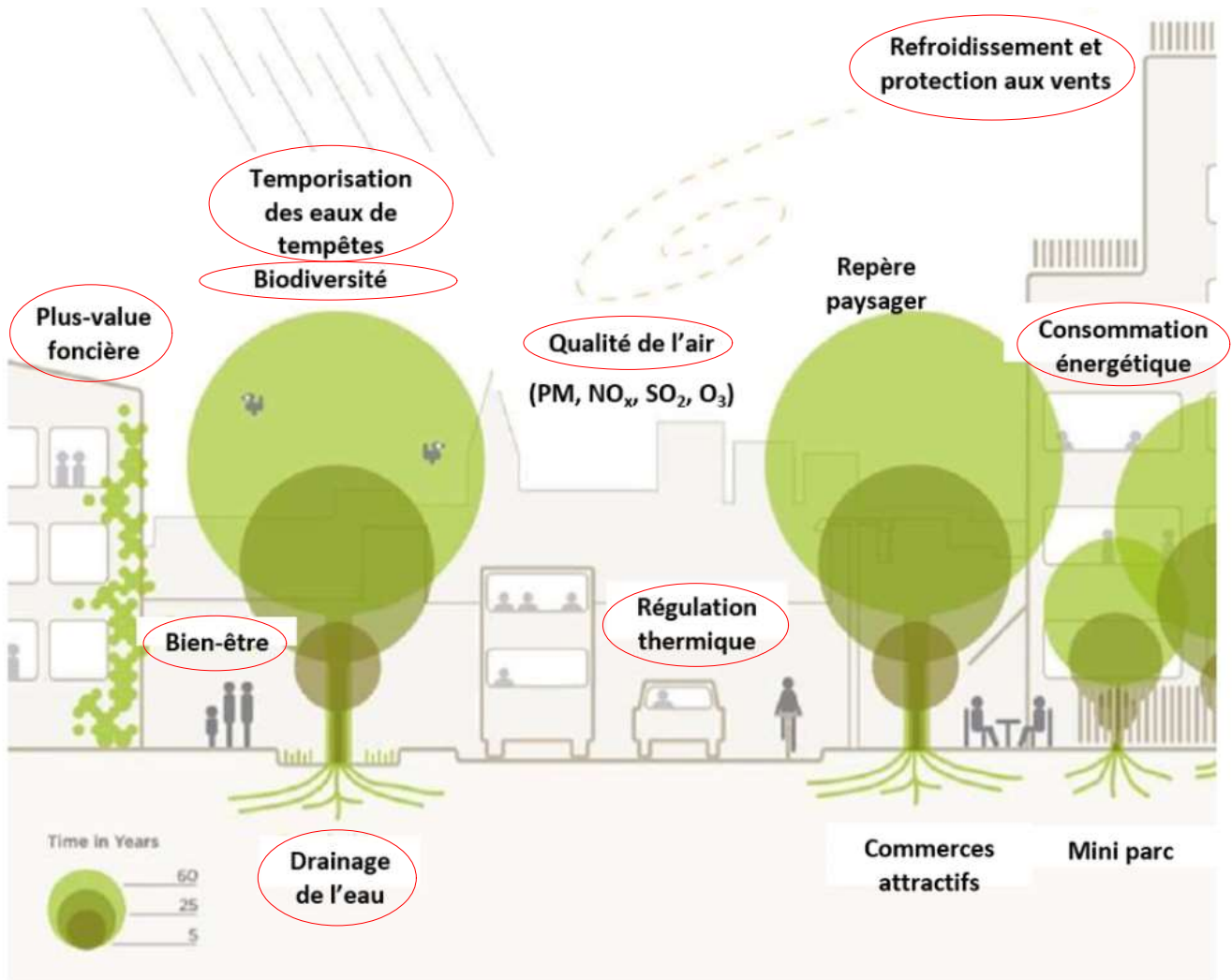
Si l'arbre n'est **pas remarquable**, le règlement communal s'applique, pour autant que cet arbre ait une **hauteur égale ou supérieure à 3 mètres**. Vous devez dans ce cas obtenir une autorisation du Collège communal, en retournant le **formulaire** complété, daté et signé, et en joignant les pièces demandées (photo, plan).



Les 7 dernières années, les plus chaudes jamais enregistrées

[msn.com/actualites](https://www.msn.com/actualites) - 10/01/2022

# Les bénéfices multiples des arbres en milieu urbain



1. Plus-value foncière : évidente pour qui s'intéresse au prix de l'immobilier dans notre parc privé ;-)
2. Bien-être : regardez la mine souriante des promeneurs dans les rues de notre quartier !
3. Temporisation des eaux de tempêtes : pas ou peu de dégâts des eaux là où les arbres sont nombreux
4. Biodiversité : insectes, oiseaux, mammifères trouvent abri et nourriture dans les arbres
5. Drainage de l'eau : par l'intermédiaire des racines
6. Régulation thermique / refroidissement et protection aux vents : deux degrés de différence environ entre le parc privé et le centre ville
7. Consommation énergétique : plus de fraîcheur apportée par les arbres = moins de climatisation...
8. Qualité de l'air : en clin d'oeil... →



In reality, plants are actually farming us, by giving us oxygen daily, until we all eventually decompose so they can consume us.

## Le saviez-vous ?



### Le lierre Hedera helix

De son nom latin « Hedera » qui signifie *s'attacher* et « helix » qui se traduit par *enlacer à la façon d'une spirale*, le lierre est une liane arborescente pouvant atteindre 30 mètres.

Question : quelles autres plantes très répandues dans nos jardins sont aussi des lianes ? Réponse en dernière page

Le lierre a mauvaise réputation : avec son habitude de s'accrocher à tout avec son feuillage impressionnant qui le conduit parfois à envahir son hôte, on a pensé du lierre qu'il était un horrible parasite étouffeur d'arbres, à détruire absolument. On sait aujourd'hui que ce n'est la plupart du temps pas la cas. Au contraire, **le lierre a beaucoup d'avantages**. Loin de faire mourir les arbres, il leur sert de couverture, les **isolant** du chaud et du froid. Il leur apporte de la **matière organique**, les **protège de la pollution atmosphérique** et abrite un véritable cortège de **biodiversité** qui permet la régulation des ravageurs. On a donc affaire à une liane vivant parfaitement en symbiose avec son hôte.

Son beau feuillage persistant vert luisant et sa capacité à coloniser un espace en font une plante de choix pour habiller un mur, un portique ou une barrière. Certaines espèces sont également capables de pousser à l'horizontale et peuvent ainsi recouvrir le sol d'une belle couverture verte.

Pour la biodiversité, le lierre est un cadeau. Outre le fait qu'il procure un **abri** à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux, ses **fleurs mellifères** qui fleurissent vers la fin septembre sont une source de nourriture pour les **abeilles et autres insectes** à une période où il y a moins de fleurs et où l'hiver arrive. Idem pour ses **fruits** qui nourrissent les **oiseaux**, en février, quand peu de fruits sont disponibles.

Il paraît même qu'on peut en faire de la **lessive** !

#### Recette :

- Cueillez 50 feuilles de lierre (lierre grimpant, pas lierre couvre-sol).
- Froissez les feuilles fraîches (sans les queues) et plongez-les dans un litre d'eau.
- Portez à ébullition et laissez bouillir à feu doux et sous couvercle pendant 15 minutes.
- Laissez macérer 24 heures dans la casserole puis filtrez : votre lessive est prête.

Elle gardera ses propriétés pendant trois semaines environ si vous la conservez à l'abri de la lumière. Vous pouvez aussi la congeler pour la conserver plus longtemps. Doublez sa quantité par rapport à une lessive du commerce. Une fois lavé et rincé, votre linge n'aura aucune odeur.



## Couleurs d'hiver



Reconnaissez-vous ces plantes ? Elles sont toutes comestibles. Réponse ci-dessous.

Bientôt le printemps ! Envoyez-nous vos clichés qui illustreront les **couleurs** du printemps : nous les publierons ! [biodiversiteparc@yahoo.com](mailto:biodiversiteparc@yahoo.com)

## Pour sourire...



Une idée, une suggestion, une question, une réaction : [biodiversiteparc@yahoo.com](mailto:biodiversiteparc@yahoo.com)

Réponse de la page 5 : chèvrefeuille et vigne / Réponse de la page 6 : sauge, chou et fraisier